

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28/03/2010**

**COMPTE RENDU**

Date de convocation : 16 /03/2010

Présents : Mmes et Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Daphnée LEBON, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absents : Ms Stéphane GILLET, Jean-Pierre LOCATELLI, Aymeric MARTIN, Guy OCHIER,

Secrétaire de séance : Mme Christelle GUIONNEAU

**DEVENIR DE LA POSTE DE L'ALBENC**

Présence de Monsieur Gilles MONNET, Directeur projet et développement durable de la poste de Grenoble et de Monsieur Michel SERIEYS, Directeur d'Etablissement poste de Saint Marcellin, qui sont venus parler au conseil municipal du devenir de la poste de L'Albenc.

Explication de Messieurs Monnet et Serieys :

- la fréquentation de la poste de L'Albenc est d'environ 40 personnes par jour.
- l'activité réelle de la personne qui est au guichet est de 8H14 par semaine.
- les restrictions de personnel et les contraintes budgétaires ne permettent pas de continuer à assurer le service tel qu'il est.

Trois propositions sont présentées à la commune :

- 1) Agence postale communale
- 2) Relais poste commerçant
- 3) La poste continue à assurer le service en diminuant les heures de présence de façon significative.

Ensuite les membres du conseil réagissent à cet exposé :

Monsieur Melay précise que le but de cette intervention est la fin du service public de la poste. La crainte du relais poste commerçant est le manque de confidentialité.

Monsieur Cazes précise que le temps nécessaire au bon fonctionnement du bureau de poste ne devrait pas uniquement être lié à l'activité réelle. Il faudrait tenir compte du temps nécessaire à un accueil et à l'écoute des usagers dans de bonnes conditions. S'il faut envisager une réduction des horaires d'ouverture du bureau, nous souhaitons qu'une enquête des recensements des besoins de la population soit réalisée.

Madame Guionneau, adjointe, qui assure également dans le cadre de son travail la distribution du courrier, précise que sur notre secteur, les facteurs constatent plutôt une hausse de l'activité.

Les élus signalent également que la baisse de fréquentation est sûrement liée au fait que la poste est souvent fermée aux heures prévues.

Monsieur le Maire explique enfin que la volonté de la municipalité, qui s'est exprimée l'an dernier par diverses manifestations est la défense du service public. Il signale toutefois, après étude que la participation financière de la poste, dans le cas d'une agence postale, serait insuffisante pour assurer le service. Il précise à Messieurs Monnet et

Serieys que le conseil va réfléchir aux solutions proposées et demande qu'aucune modification ne soit décidée sans son accord.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Le conseil sous la présidence d'Henri Cazes approuve le compte administratif 2009 dressé par le Maire.

Subdivisions	Résultats à la l'exercice	Clôture de précédent	Opérations de	l'exercice	Résultats à la l'exercice	Clôture de
	Déficits	excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctiont.		138 423.59	550 188.02	612 701.26		200 936.83
Investist.	- 70 311.99		182 418.86	201 869.62		-50 861.23
Totaux	-70 311.99	138 423.59	732 606.88	814 570.88		150 075.60

Le conseil approuve également le compte de gestion établi par la trésorerie, qui est conforme au compte administratif.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009 POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE**

Après avoir constaté l'excédent de clôture qui s'élève à 200 936,83 €, le conseil décide d'affecter 119 051,74 € au compte 1068 du budget primitif pour financer le déficit de clôture 2009 qui s'élève à 50 861,23 € et le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 68 190,51 €

**VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2010**

Le conseil décide de ne pas augmenter le taux des contributions directes :

Taxe d'habitation	9.59 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.21 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50.58 %

Le montant du produit à percevoir par la commune s'élèvera à : 245 046 €

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2010**

Fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 624 450 €

Le conseil vote les subventions aux associations pour un montant total de 18 512 € (cf détail en annexe)

Considérant les différentes incertitudes budgétaires (dotations, subventions...) et en attendant de voir l'évolution du budget des commerces (vente des appartements, coûts définitifs...) le conseil décide d'apporter des restrictions aux projets d'investissement examinés en commission finance.

La majorité des membres du conseil considérant que l'extension de la cantine s'élèverait à 131 560 € auxquels s'ajouteraient 2 500 € pour le mobilier, considérant également que le nombre d'enfants ne semblent pas être actuellement en augmentation, décide de reporter ce projet à l'an prochain, pour cette année, la somme inscrite pour cette extension sera uniquement de 6 000 € pour financer l'étude du projet qui a déjà été faite.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 355 804 €

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET DES COMMERCES ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Le conseil sous la présidence d'Henri Cazes approuve le compte administratif 2009 dressé par le Maire.

Subdivisions	Résultats à la l'exercice	Clôture de précédent	Opérations de l'exercice	Résultats à la l'exercice	Clôture de
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Excédents
Fonctiont.	- 679.32		48 875.72	67 341.11	17 786.07
Investist.	- 14 452.39		71 828.96	0	- 86 281.35
Totaux	-15 131.71		120 704.68	67 341.11	- 68 495.28

Le conseil approuve également le compte de gestion établi par la trésorerie, qui est conforme au compte administratif  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2010**

Fonctionnement : le budget est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 188 442 €

Investissement : le budget est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 137 616 €

**DELIBERATION POUR DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DGE POUR LE VESTIAIRE DU RUGBY ET POUR LA CANTINE SCOLAIRE**

A la suite de l'envoi des délibérations prises lors de la séance du conseil du 8 février 2010, la préfecture a émis des remarques concernant ces deux dossiers :

Pour le vestiaire du rugby : il faut fournir la copie du permis de construire déposé ou accordé et il convient également de fournir une nouvelle délibération indiquant les modalités de financement chiffrées. Le conseil autorise donc Monsieur le Maire à reprendre une délibération en ce sens.

Pour la cantine scolaire : La Préfecture signale que la maîtrise d'œuvre ne doit pas être incluse dans le projet puisqu'elle a déjà été faite, or le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération. Elle demande donc la constitution d'un nouveau dossier.

Monsieur le Maire explique qu'il était impossible de monter une telle opération sans une étude préalable et donc sans passer un contrat de maîtrise d'œuvre. Il propose toutefois au conseil de délibérer à nouveau pour l'autoriser à déposer un dossier sans la maîtrise d'œuvre. Le conseil est d'accord avec cette proposition, l'accord pour cette aide permettra l'inscription de cette extension dans le prochain budget.

**DEMANDE D'AUTORISATION DE MARIAGES EN EXTERIEUR**

Cette demande a été faite pour un mariage prévu le 26 juin 2010 et pour un autre prévu le 21 août 2010. Dans le deux cas ces demandes s'expliquent par un grand nombre d'invités qui ne pourront pas tous rentrer dans la salle de la mairie. Le Tribunal de Grande Instance contacté à ce sujet demande que le conseil délibère pour chacune de ces demandes.

Ces demandes sont acceptées par trois voix pour, deux contre et 6 abstentions.

Monsieur le Maire rappelle également qu'un accès handicapés doit être fait devant la mairie et que les escaliers de la montée de la mairie doivent être rénovés. Il faudra peut-être prévoir une solution pour les mariages qui auront lieu durant la période des travaux, cette période devant être fixée en accord avec les entreprises.

**ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE SUITE A UNE ERREUR DE VIREMENT**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de l'étude pour le multi service, un mandat de 2 065,72 € a été établi au nom de la Sté ECI. Or cette société a été reprise par la SARL AC2I à qui il conviendrait d'effectuer le règlement.

La Ste ECI a émis un chèque de 2 065,72 € que la commune doit encaisser pour annuler le mandat N° 27/2008.

Et ensuite elle pourra effectuer le virement à la SARL AC2I.

## LOCATION DU BROYEUR ACHETE PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle qu'un broyeur a été acheté par la commune. Il propose que ce broyeur soit mis à disposition du Comité des Fêtes qui assurera la location auprès des habitants de L'Albenc. Le conseil accepte cette proposition et charge la Maire de signer une convention de mise à disposition avec le Comité des Fêtes

Christelle GUIONNEAU, en tant que membre du Comité des Fêtes, assurera la gestion de cette location et sera secondée dans cette tâche par Cheryl ROLLAND.

Une caution de 200 € sera demandée pour chaque prêt

La location s'élèvera à 6 € pour une ½ journée, 10 € pour une journée, 18 € pour un week end.

L'information sera mise sur le site internet de la commune avec un calendrier de mise à disposition.

L'information figurera également dans le prochain bulletin municipal.

Fait à L'Albenc le 22 mars 2010

Albert BUISSON,  
Maire de L'ALBENC,

Affiché du 29/03/2010  
Au 29/04/2010